



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

337, chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004

www.msfo.ca info@msfo.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÎLE D'ORLÉANS

POLITIQUE D'AIDE AU MILIEU

CHAPITRE 1 Présentation

La présente politique se veut un outil d'aide à la prise de décision pour l'ensemble des membres du Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans lors de demandes de soutien financier formulées par divers organismes du milieu. Le Conseil municipal, peut, s'il le juge à propos, déroger de celle-ci lors de circonstances exceptionnelles. Cette politique se veut évolutive afin de permettre de répondre aux besoins du milieu. Elle pourra être modifiée afin de respecter cette évolution.

Le Conseil municipal dispose annuellement d'un budget relatif aux demandes d'aide financière. Il détient à cet égard un pouvoir discrétionnaire qu'il exerce au meilleur des informations qu'il possède ou de celles fournies par le ou les demandeurs d'aide.

CHAPITRE 2 Définitions

- **Don** Un don est une contribution financière, en biens ou en services, qu'accorde la municipalité à des fins caritatives pour soutenir la réalisation d'une activité, d'un événement ou d'un projet.
- **Évènement du milieu** Organisme sans but lucratif organisant un événement sur l'Île d'Orléans ouvert aux résidents de Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans en matière : communautaire, sociale, culturelle, patrimoniale, populaire, environnementale, sportive ou de loisir.
- **Commandite** Une commandite est une dépense qu'effectue la municipalité dans un effort de promotion. La contrepartie peut prendre la forme d'une visibilité.
- **Organisme du milieu** Organisme sans but lucratif de l'Île d'Orléans œuvrant dans les domaines : communautaire, social, culturel, patrimonial, populaire, environnemental, sportif ou de loisir dont l'offre de service est ouverte aux résidents de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Organismes sans but lucratif qui vient en aide aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin, organismes voués à la création ou à la poursuite d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population.

▪ **Services au milieu**

Organisme sans but lucratif œuvrant dans les domaines : culturel, sportif ou de loisir pour des services non offerts sur le territoire de Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans dont les services sont utilisés par des résidents de la Municipalité, mais pour lesquels le lieu de résidence occasionne une surprime sur l'inscription.

CHAPITRE 3 Les objectifs

La présente politique vise l'atteinte des principaux objectifs suivants :

1. Supporter les organismes qui collaborent au mieux-être de la collectivité.
2. Assurer un traitement juste des différentes demandes.
3. Favoriser un partenariat qui contribue à l'avancement de la collectivité.
4. Contribuer au mieux-être des personnes
5. Accroître la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes.
6. Promouvoir l'excellence et l'entraide.

CHAPITRE 4 Les principes

La présente politique est basée sur les principes suivants :

1. La Municipalité peut accorder un montant pour des activités qu'elles aient lieu sur son territoire ou non.
2. La Municipalité n'accepte pas les demandes de soutien provenant d'individu à titre personnel.
3. Dans son appréciation de toute demande d'aide financière qui lui est présentée, la Municipalité tient compte de l'aide déjà consentie au requérant au cours du même exercice financier.
4. L'aide au milieu ne doit d'aucune façon constituer un engagement pour l'avenir, ni influencer de manière explicite ou implicite sur la conduite des affaires courantes de la Municipalité.
5. La relation créée aux termes d'une entente ne doit pas permettre à un employé municipal ou à un élu de recevoir des biens, des services ou des éléments d'actif pour son usage ou son gain personnel.

CHAPITRE 5 Secteurs d'interventions

Les secteurs d'intervention privilégiés par la Municipalité sont :

1. Organismes du milieu aide générale et activités de représentation.
2. Événements
3. Environnement
4. Santé

5. Communautaire
6. Éducation et jeunes
7. Art et la culture
8. Loisirs et sports

La Municipalité se réserve le droit de pouvoir à l'occasion prendre en considération des demandes provenant d'autres secteurs d'activités (exemple, socio-économique, sport) si le contexte ou la situation le permet.

CHAPITRE 6 Les exigences

Toute demande d'aide doit faire l'objet d'une demande officielle écrite adressée à la Municipalité et comprend :

1. La description du projet ou de l'activité
2. Toutes les informations de base (coordonnées complètes de l'organisme, personnel-ressource et date de l'événement).
3. Les objectifs de l'organisme.
4. Le territoire couvert par les services de l'organisme.
5. Le type ou la nature de l'aide demandée.
6. La Municipalité se réserve le droit de demander un rapport sur une activité pour laquelle une aide a été accordée.
7. Le montant de l'aide demandée.

La Municipalité se réserve le droit de refuser toutes demandes qui, bien que conforme aux critères d'admissibilité, serait jugée par le Conseil municipal comme une charge trop importante en fonction du budget disponible ou qui occasionnerait un dépassement du budget alloué.

CHAPITRE 7 Procédure d'attribution

Chaque demande est étudiée individuellement par le Conseil qui a la responsabilité de déterminer le montant décerné.

Le Conseil municipal pourra, s'il le juge nécessaire, former un comité d'attribution formé de fonctionnaires et de membres du Conseil. Ce comité aura le mandat d'étudier les dossiers et préparer les recommandations d'attribution au Conseil municipal.

Les décisions du comité d'attribution sont transmises sous forme de recommandation au Conseil municipal lequel rend une décision par résolution.

CHAPITRE 8 Entrée en vigueur

La présente politique entrera en vigueur conformément à la loi.